



Bruxelles, le 12 mars 2024
(OR. en)

7427/24

CLIMA 102
ENV 251
ENER 118
TRANS 135
AGRI 182
ECOFIN 283
COMPET 277
IND 134
MI 261

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6291/24 + ADD 1 à 6
Objet:	Communication sur l'objectif climatique de l'Europe pour 2040 – Échange de vues

1. Afin d'orienter l'échange de vues sur le sujet visé en objet lors de la session du Conseil "Environnement" du 25 mars 2024, la présidence a préparé la note et les questions à l'intention des ministres ci-jointes.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note et des questions de la présidence et à les transmettre au Conseil aux fins de l'échange de vues.

Communication sur l'objectif climatique de l'Europe pour 2040**- Échange de vues -****Introduction**

Le 6 février 2024, la Commission a publié sa communication sur un objectif climatique pour 2040¹, qui présente une vision au-delà de 2030 dans le contexte de l'intensification du changement climatique et des coûts réels de plus en plus élevés qu'il entraîne. Elle définit une vision pour l'Europe en tant que continent doté d'un écosystème industriel solide, où l'énergie est propre, d'un prix abordable et à faible intensité de carbone, et où les aliments et matériaux consommés sont durables, qui répondra aux besoins des citoyens de l'UE et rendra l'Union mieux à même de faire face aux crises futures. Reposant sur une analyse d'impact approfondie, la communication recommande un objectif de 90 % de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2040, par rapport à 1990, afin de maintenir résolument l'UE sur la voie de la neutralité climatique d'ici à 2050. L'objectif recommandé est censé correspondre aux avis scientifiques et aller dans le sens des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. La communication vise à lancer un débat approfondi sur le futur cadre d'action en matière de climat pour l'après-2030. Les propositions législatives incorporant l'objectif pour 2040 dans la loi européenne pour le climat et les mesures sectorielles ultérieures seront présentées par la prochaine Commission.

Au Conseil, un examen détaillé de la communication et une analyse d'impact ont été amorcés au niveau du groupe de travail le 12 février 2024. En raison de la nature transsectorielle de la politique climatique, la présidence associe activement des représentants d'autres secteurs du Conseil à ces discussions.

¹ Document ST 6291/24 + ADD 1 à 6

Vers une transition juste et une durabilité compétitive

Selon la communication, l'électrification sera au cœur de la transition vers un système électrique entièrement décarboné d'ici à 2040 pour les bâtiments, les transports et l'industrie. La transition vers l'abandon des combustibles fossiles renforcera l'indépendance et l'autonomie stratégique ouverte de l'UE et réduira le risque de chocs des prix. Si les énergies renouvelables deviendront l'épine dorsale de cette transition, toutes les solutions énergétiques à faible émission de carbone seront néanmoins nécessaires. La décarbonation de l'industrie supposera une économie plus circulaire, un recours accru aux technologies de captage du carbone et l'élaboration de solutions à émissions de carbone faibles, ainsi qu'un environnement réglementaire et financier propice à la compétitivité de l'UE. Le 6 février 2024, pour répondre à la nécessité d'accroître l'importance des absorptions industrielles de carbone dans les secteurs dans lesquels les émissions sont difficiles à réduire (en complément des absorptions de carbone par les sols), la Commission a publié une communication sur la gestion industrielle du carbone².

Les émissions du secteur des transports doivent être décarbonées de près de 80 % d'ici à 2040 par rapport à 2015, grâce à des investissements massifs dans les infrastructures, les solutions technologiques, la tarification du carbone, le déploiement de carburants bas carbone et le transfert modal. Il sera nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et du secteur de l'utilisation des terres tout en garantissant une production alimentaire abordable et de qualité. La communication met en évidence la nécessité d'une coordination tout au long de la chaîne de valeur alimentaire et d'une gestion des ressources plus efficace et plus respectueuse de la biodiversité dans le secteur de l'utilisation des terres, afin de renforcer sa résilience face au changement climatique.

² Document ST 6306/24

La mise en œuvre intégrale du cadre convenu pour 2030 est une condition essentielle à la réalisation de l'objectif pour 2040. À ces efforts doit s'ajouter un vaste cadre propice à la concrétisation des deux objectifs tout aussi importants du pacte vert pour l'Europe, à savoir la transition juste et la durabilité compétitive. Il conviendra donc de mettre davantage l'accent sur une transition juste qui ne laisse personne de côté et sur un dialogue stratégique, y compris avec l'industrie et le secteur de l'agriculture. La tarification du carbone restera un facteur principal du changement, et le système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) devra être complété par d'autres mécanismes, tels que l'utilisation efficace de la taxation de l'énergie et la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles. Le déploiement rapide requis de technologies à émissions de carbone faibles et nulles devrait créer un vaste marché interne pour les fabricants de technologies propres et encourager la recherche et l'innovation. Toutefois, étant donné que des conditions de concurrence véritablement équitables supposent d'adopter une approche globale en matière de tarification du carbone, l'UE doit continuer de s'investir dans la diplomatie climatique afin d'encourager des initiatives en matière de tarification du carbone dans d'autres territoires.

Le coût de l'inaction et l'action climatique en tant que politique d'investissement

La communication rappelle que les phénomènes climatiques extrêmes ont augmenté entre 1980 et 2022, causant 220 000 décès et 650 milliards d'EUR de pertes économiques sur cette période dans l'UE, dont environ 170 milliards d'EUR au cours des cinq dernières années. En conséquence, il a été décidé d'augmenter de 1,5 milliard d'EUR la réserve de solidarité et d'aide d'urgence de l'UE pour la période 2024-2027. La Commission estime qu'il est nécessaire d'investir chaque année une part supplémentaire de 1,5 % du PIB par rapport à la décennie 2011-2020, mais souligne que l'inaction se traduirait par des coûts bien plus élevés dans les décennies à venir, avec un possible coût cumulé en matière de perte de PIB s'élevant à 2 400 milliards d'EUR entre 2031 et 2050. Cette estimation prudente ne tient pas compte du risque de points de bascule, par exemple. En outre, le renforcement des mesures de préparation et de prévention des risques permettra d'accroître la résilience de l'ensemble de l'économie et de réduire les coûts de la transition.

Le renforcement de l'union des marchés de capitaux et l'approfondissement du marché unique seront nécessaires pour atteindre le niveau d'investissements privés requis, un rôle clé étant confié à la Banque européenne d'investissement et à d'autres acteurs financiers institutionnels afin de mobiliser les investissements privés, notamment pour réduire les risques liés aux projets, promouvoir l'investissement dans les infrastructures et donner un signal pour d'autres participations du marché. Les financements publics ciblés permettront une utilisation optimale des instruments existants, tels que le Fonds pour l'innovation, les revenus tirés des enchères générés par le SEQE, et le budget de l'UE.

Questions à l'intention des ministres:

Compte tenu de ces éléments, les ministres sont invités à procéder à un échange de vues sur la base des questions suivantes:

- *Comment l'UE devrait-elle poursuivre la transition vers la neutralité climatique dans le contexte de l'intensification du changement climatique et des coûts réels de plus en plus élevés qu'elle entraîne? Selon vous, quelles sont les conditions importantes permettant l'élaboration d'un cadre pour l'après-2030?*
 - *Quels secteurs de l'économie sont les plus à même de contribuer à la transition après 2030 et quels sont, selon vous, les plus grands défis à relever?*
-